

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24195
---	--	----------------------------

SEANCE du : 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU, à compter de 18h50	Rodolph THIBAUDEAU
Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU jusqu'à 19h30	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Bérandère BAZANTAY, pouvoir à Yannick CHARRIER	Thierry BAUDOIN, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pierre MORIN	Pascal GABILY
Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h30
Nathalie MOREAU, jusqu'à 18h50	Anita BRIFFE, à partir de 19h35	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine au titre du soutien aux arts plastiques et visuels

Véronique VILLEMONTAIX présente le dossier.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux arts plastiques et visuels et dans le respect des engagements pris au titre du Contrat de filière Arts plastiques et visuels, signé entre l'Etat, la Région et le réseau Astre, la Région Nouvelle-Aquitaine apporte un soutien à la mise en œuvre des programmes annuels d'activité de structures de soutien à la création et diffusion de l'art contemporain.

Dans le cadre de ses actions culturelles dans le domaine des arts plastiques et visuels (expositions, médiations, ateliers, année des Arts...), la Ville de Bressuire sollicite auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine une subvention d'un montant de **6 718,80€ TTC. Soit 20 % du budget global (33 594 €) de toutes les actions menées sur 2025.**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEPOSER** cette demande de subvention
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_195-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique VILLEMONTÉIX



Le Maire, 
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_195-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024